

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE 2019





SOMMAIRE

- Rappel des obligations réglementaires
- Le rôle de la commission communale d'accessibilité pour les personnes handicapées
- Composition de la commission
- L'activité de la commission
- Énumération des travaux effectués
- Les souhaits pour 2020
- Les transports
- Recensement et organisation de l'offre de logements accessibles
- Informations et communication
- Thématiques et actions portées par la Ville



RAPPORT ANNUEL 2019

Obligations réglementaires:

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, conformément à l'article L. 2143-3 du code général des collectivités locales créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commission communale d'accessibilité vous présente son rapport annuel 2019.

Des copies de ce rapport, seront réglementairement transmises à :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Le rôle de la commission communale d'accessibilité :

- Dresser le constat du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics.
- Recensement de l'offre en logements accessibles sur le territoire de la commune.
- Faire toutes propositions utiles en vue d'améliorer la qualité de la vie urbaine des personnes handicapées.

La Commission Communale d'Accessibilité pour Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) a été créée sur la commune de Nîmes par une délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2015.

Composition des membres de la commission communale d'accessibilité

- **Président** :

- Monsieur Christophe ROLLAND, conseiller municipal délégué à la laïcité, à la prévention de la délinquance des mineurs, à la réussite éducative, à l'accessibilité et au handicap, à la sécurité routière et à l'aide aux victimes.

- **Représentants de la commune** :

- Madame Marie Chantal BARBUSSE, adjointe au maire déléguée à l'action sociale et aux jumelages

- Madame Catherine JEHANNO, conseillère municipale déléguée aux aînés



- Monsieur Richard FLANDIN, adjoint au maire délégué aux aménagements urbains, à la voirie et à l'éclairage public. Président du conseil de quartier Garrigues-ouest.
- Monsieur Marc TAULELLE, adjoint au Maire délégué à Courbessac, à la vie culturelle de la cité, à la construction, aux bâtiments communaux, au plan lumière, chargé des quartiers Mas de Mingue / Courbessac.
- Monsieur Anthony CHAZE, conseiller municipal délégué au sport dans les quartiers, au sport scolaire, universitaire et au handisport.

- **11 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées :**

- Un représentant de l'Association France Handicap (A.P.F.)
- Un représentant de l'Association des Parents et Amis des Enfants Handicapés Moteurs de la Cigale (A.P.A.E.H.M.)
- Un représentant de l'association GEIST 21
- Un représentant de l'Association Hubert Pascal
- Un représentant de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (F.A.A.F. Gard-Lozère)
- Un représentant de l'Association ARAMAV
- Un représentant de l'Association des Sourds et Malentendants du Gard
- Un représentant de l'Association gardoise des Déficients Auditifs (SURDI 30)
- Un représentant de l'Association Nîmoise d'Aide à Domicile aux Anciens (A.N.A.D.A.)
- Un représentant de l'Association NIMES HANDISPORT
- Un représentant de l'Association NIMES-HANDICAPS

- **2 représentants d'associations ou organismes représentant les personnes âgées :**

- Un représentant de l'association Les Amis de Serre Cavalier
- Un représentant de l'association Le club rencontre et loisirs

- **2 représentants des acteurs économiques :**

- Le président ou son représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.)
- Le président ou son représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard (C.M.A.)



- **2 représentants d'autres usagers de la ville :**

- Un représentant de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.)
- Un représentant de Pour un grand Nîmes.

- **2 experts en accessibilité :**

- Madame Marianne CREPIN, conseillère municipale déléguée aux traditions locales, précédemment déléguée à l'accessibilité et au handicap.
- Monsieur Jean Jacques VIAL, anciennement chargé de mission Ville handicap.

Les réunions de la commission communale d'accessibilité :

- 1 réunion le 15 juillet 2019
- 1 réunion plénière, le 06 décembre 2019.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

► En matière de travaux

Les travaux de voirie et espaces publics qui ont été réalisés, font suite à des observations de terrain, à des demandes des particuliers, à des analyses soulignées au travers du **PAVE** (Plan d'Aménagement de la Voirie et des Espaces publics de la commune), et sont étendus sur l'ensemble de la ville. La priorité ayant été fixée quand il apparaissait qu'il y avait un manquement évident aux règles d'accessibilité, ou quand des opportunités se présentaient en parallèle à des travaux entrepris.

De même, la continuité de l'action d'accessibilité engagée sur les établissements communaux recevant du public est également prise en compte aux travers des observations et de leurs solutions, soulignées dans les différents diagnostics **Ad'AP** (Agenda d'Accessibilité Programmée) et de leur caractère prioritaire.

Les travaux réalisés en 2019 concernant l'accessibilité de la voirie, et des espaces publics:

- Rue Notre Dame – rue de Beaucaire
- Rue de Beaucaire angle Cordier
- Rue Clérisseau angle Rue Ménard



- Rue Schumann et Route de Beaucaire
- Rue Clérisseau Place de la Révolution (traversée et cheminement piéton)
- Route d'Uzès
- Rue Salomon Reinach et Paul Painlevé
- Rue Rascalon / nouveau collège Jules Vallès : création d'un trottoir entre le quai de bus existant et le futur collège.
- Création d'un giratoire au carrefour Allende/ Leclerc / Mendès France, avec traversées aux normes accessibilité.
- Création d'une traversée piétonne d'Allende protégée par feux au niveau de la rue de Bouillargues.
- Création d'une traversée piétonne d'Allende protégée par feux au niveau de la rue de la Ranquette / rue Landi.
- Création d'un trottoir et piste cyclable bd Allende devant le Stella, entre Leclerc et le trottoir existant devant le projet du parc urbain.
- Rénovation du quai nord de la Fontaine avec amélioration des cheminements et création de traversées de voies accessibles.
- Rue Enclos Rey : rénovation comprenant la réfection ponctuelle de trottoirs abîmés, amélioration de la place PMR située près du bd Gambetta, mise aux normes de traversées.
- Rue Bataille : élargissement d'un trottoir, création d'abaissés de bordures.
- Rues Saint-Anne, Roussy : création d'abaissés de trottoir.
- 14 quais de bus aménagés (Barcelone, Planas, Mont Duplan...)
- 11 stationnements adaptés (Maréchal Juin, République, Charlemagne...)

Les voies qui restent à aménager 2019/2020 :

- Rue Notre Dame – Rue Catinat et Villars
- Rue Clérisseau angle Lampèze

Les travaux réalisés en 2019 concernant les établissements recevant du public :

11 attestations d'accessibilité obtenues cette année (38 attestations existantes) :

Scolaires

- Groupe scolaire Galan
- Élémentaire Chamson
- Crèche les grillons



Sportifs

- Gymnase philippe Lamour
- Gymnase Capouchiné
- Gymnase Marius Liotier
- Gymnase Roger Audoyer
- Piscine les iris

Administratifs et sociaux

- Les halles
- Mairie annexe de Courbessac
- Locaux de la prévention routière

Quelques souhaits émis par la commission pour l'année 2020

Concernant les emplacements PMR : il est demandé à ce que les emplacements normalisés (bonne dimension) soient stipulés sur la carte SIG, disponible sur le site de la Ville de Nîmes afin de préparer au mieux les déplacements.

De plus, pour les ronds-points Allende, Français Libres et Maréchal Juin, on demande de revoir les aménagements pour des traversées piétonnes sécurisées et un cheminement accessible (trottoirs refaits, véhicules à la vente stationnés à même le trottoir).

Problème de stationnement à la rue de Bouillargues : une place PMR est demandée. Cependant, cette rue est trop étroite. Demande de stationnement payant sur l'ensemble de la rue.

La présentation de l'état général des ERP sur la commune en accessibilité à fin novembre 2019, amène les associations à questionner les chiffres basés sur du déclaratif. Pour eux, il y a un écart entre le déclaré et le réel vécu au quotidien notamment, pour les ERP de 5^{ème} catégorie.

Une demande de contrôle accrue par la DDTM est émise.

Concernant la mise en accessibilité des commerces en centre-ville, on rencontre souvent des contraintes réglementaires avec les ABF.

➤ En matière de déplacement urbain

Les transports

Les transports relèvent de la compétence intercommunale d'accessibilité. A ce jour, 69% des lignes régulières comportent des arrêts accessibles.

Le service Handigo a enregistré 14932 déplacements sur l'année 2019 soit +23% en 2 ans.



➤ **L'organisation du recensement de l'offre en logements accessibles sur le territoire de la commune**

A la demande de la collectivité, les organismes publics de logements, recensent l'offre de logements accessibles disponibles qui est ensuite mis en ligne sur le site de la Ville. Pour les logements privés accessibles à la location et/ou à la vente, un formulaire en ligne permet de se référencer.

➤ **En matière d'information et de communication**

Le site internet de la ville de Nîmes « nimes.fr » est enrichi d'un onglet « Accessibilité » dans lequel on retrouve les principales informations réglementaires et pratique sur l'accessibilité :

- La commission communale d'accessibilité : rapport 2018 en ligne
- Le registre d'accessibilité
- Le recensement des logements accessibles et/ou adaptés chez les bailleurs sociaux : tableaux 2019 en ligne.
- Le PAVE : rapport 2018 en ligne.

➤ **Thématiques et actions portées par la Ville**

- Le CCAS

Il mène des actions en soutien aux associations comme les chèques mobilité, l'aide aux séjours de vacances, les secours financiers accordés en complément de la PCH et le dispositif « Escalier Plus ». Les associations préconisent de mettre en place ce dispositif pour la visite de certains monuments tels que la Maison Carrée. Un lien va être établi avec l'office de tourisme pour des « circuits accessibles ».

- Les ressources humaines

Elles travaillent sur les six axes présents dans la convention FIPHFP 2018-2020 dont le projet et la politique handicap, l'accessibilité, le recrutement, le maintien dans l'emploi....

- Destination pour tous

L'audit externe a commencé depuis le 15 novembre 2019 pour une durée de trois mois.

En parallèle, il est étudié la réalisation de signalétiques d'interprétations 3D à l'extérieur des monuments principaux de la ville. Il est important de maintenir le braille avec des textes simples et contrastés. Les associations de personnes sourdes et malentendantes rappellent



que le langage des signes ne doit pas être oublié dans les QR Code placés sur les pupitres.
Une étude sera réalisée sur ce point.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées.

A Nîmes, le

Copies transmises à :

- Monsieur le Préfet du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)